

ÉDITO

En 2014 faisons entendre notre voix pour défendre nos droits.

Les inégalités sociales ne cessent de se creuser. Le Smic augmente de 1,1 % mais les dividendes des actionnaires croissent de plus de 40 % ! Les fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat diminuer. Par contre

les subventions publiques, donc notre argent, continuent d'être versées aux entreprises sans aucune contrepartie d'embauche. La politique fiscale pèse sur les plus modestes d'entre nous, et la hausse de la TVA va accentuer nos difficultés.

Par ailleurs, le projet du Grand-Paris avec l'absorption envisagée des départements de la petite couronne au sein d'une super-collectivité, éloigne encore plus le citoyen des lieux de décisions et constitue une remise en cause de la démocratie locale.

Pourtant les français ont, en 2012, voté pour d'autres choix économiques et politiques. Ne laissons pas nos aspirations être dévoyées. Soyons ensemble à l'offensive pour la défense de nos droits sociaux (santé, famille, retraite...) et notre pouvoir d'achat.

Le 6 février prochain, lors de la journée de mobilisation interprofessionnelle, portons ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public. Manifestons ensemble !

Sabino Patruno



IL Y A URGENCE À AUGMENTER LES SALAIRES ET METTRE FIN AU GEL DU POINT D'INDICE

Dans son enquête sur les salaires publiée récemment, l'Insee indique que les cadres sont ceux qui ont vu le plus leurs salaires diminuer (-1,5 %), sauf dans la finance et les assurances (+0,6 %).

- La CGT réaffirme le besoin urgent de « revaloriser significativement les salaires, les minima sociaux, les traitements et les pensions », de même que « le Smic à 1700 euros bruts.»
- La CGT demande au gouvernement de « **mettre fin au gel du point d'indice dans la Fonction publique en engageant de vraies négociations salariales** ».

Pour notre organisation syndicale, « Ce sont là les conditions pour relancer la croissance, l'argent existe pour revaloriser le travail et créer de l'emploi ».

Au 20 décembre 2013, la pétition intersyndicale (CGT, UNSA, SUD, CGC, CFTC, CFDT) pour mettre fin au gel du point d'indice a recueilli 900 signatures au C.G.

l'UFICT-CGT du conseil général de la Seine-Saint-Denis vous souhaite une belle année 2014, heureuse et combative !

INTÉGRATION DES CADRES DE SANTÉ DANS LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

Une avancée qu'il faut élargir

Avec un déroulement de carrière bloqué très tôt, les cadres de santé sont mobilisés depuis plusieurs mois pour obtenir leur intégration dans la filière administrative au grade d'attaché, qui leur permet un déroulement de carrière plus intéressant. Cette revendication, d'abord soutenue et accompagnée par la CGT, s'inscrit désormais dans le cadre d'une intersyndicale CGT- CFDT.

Pour la CGT et la CFDT, la mobilisation des agents et l'action

menée tant du point de vue de son ampleur que de sa continuité dans le temps a permis cette incontestable avancée. Cependant il demeure que pour une majorité d'agents issus du cadre d'emploi des cadres de santé et concernés par cette intégration n'est pas effective.

La soixantaine d'agents concernés est essentiellement déployée au sein du pôle solidarité dans les services des crèches, PMI et SPAS. C'est pourquoi l'intersyndicale demande une rencontre avec

le PPRS afin d'aborder de manière plénière l'évolution de carrière de ces agents, ceux-ci restant mobilisés et déterminés.

Pour autant, c'est au niveau national qu'il faudra gagner une revalorisation des carrières. Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B et C doivent s'engager pour une réforme globale dans le cadre d'un plan pluriannuel. La CGT est à l'offensive pour gagner de réelles avancées au bénéfice de tous, dans le respect du statut.

GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

PROJET DE DÉMÉNAGEMENT À L'EUROPÉEN 3 :

Tous impactés, tous concernés !

Le déménagement de six directions départementales (DNPB, DBL, DVD, DAD, DCPSL, DEEFI) dans un nouveau bâtiment, nommé Européen 3 à Bobigny est prévu début 2015.

• Une décision prise sans concertation.

Le projet a été adopté par l'exécutif en mars 2012. La première réunion de concertation avec l'ensemble des organisations syndicales a eu lieu un an après, alors que les engagements juridiques de location des nouveaux locaux étaient déjà pris !

• Dégradation des conditions de travail des agents.

Les surfaces disponibles par agent seront réduites d'un tiers, il n'est pas prévu de parking pour les agents ni de restaurant administratif sur site alors même que le bâtiment devrait accueillir 640 agents départementaux et générera un

surcoût de location de 0,7 millions d'euros par an.

Au-delà des six directions devant déménager, nous sommes tous concernés !

- Réduction des surfaces de bureau, regroupement de plusieurs agents par bureau, réduction de la surface moyenne disponible par agent départemental : le risque est de voir ces nouvelles normes désormais s'imposer partout.

- Face au déficit de plusieurs centaines de places de parking, le risque est à terme un redéploiement des places existantes sur Bobigny, impactant les sites de Picasso, Chemin Vert, Préfecture, Centre Commercial, Colombe, ZAC Rostand.

La CGT a fait des propositions **alternatives** permettant d'ac-

cueillir les agents dans de bonnes conditions : solutions de relogement alternatives dans des bâtiments voisins tels l'Européen 1 et 2, optimisation des sites actuels, maintien des services dans des locaux propriété du Département, réduire le nombre de directions et services concernés par le déménagement à l'Européen 3. Une centaine de places de parking devraient être louées à proximité de l'Européen 3 et l'ouverture d'un accès à un restaurant interentreprises situé sur la ZAC Jean-Rostand est à l'étude. Première avancée : la direction générale a annoncé le 19 novembre que **le service territorial sud (STS, environ 30 agents) de la DVD restera à Livry-Gargan. La mobilisation se poursuit. À suivre...**

Retrouver le dernier tract publié par la CGT sur :

<http://ufict.over-blog.com>

[DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC]

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS :

Quel avenir après le transfert des compétences sociales du Département ?

Une Métropole de Paris coiffera à partir de janvier 2016 la capitale et les trois départements limitrophes... Les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne vivent-ils leurs derniers mois? L'Assemblée nationale a confirmé jeudi 12 décembre la création de la métropole du Grand Paris, le gouvernement s'engageant à étudier à l'horizon 2015 les modalités et conséquences d'une éventuelle suppression des départements de Paris et la petite couronne.

La loi prévoit la création d'une Métropole du Grand Paris sur le périmètre de Paris et de la petite couronne. Il s'agira d'une intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) qui s'occupera de l'aménagement, du logement et de l'environnement durable. Sa création suppose la suppression des intercommunalités existantes (comme Plaine commune et Est Ensemble notamment).

Un appel signé le 15 juillet dernier par Stéphane Troussel et trente élus socialistes de Seine-Saint-Denis proposait déjà clairement

le transfert des compétences de solidarité des Départements à la future métropole du Grand Paris : «...Nous affirmons que l'objectif prioritaire doit être la réduction des inégalités au sein de l'Île-de-France. Cette ambition devra passer dans une seconde étape par un transfert



au niveau de la Métropole des compétences de solidarité actuellement exercées par les Départements. Sans cela, le risque de voir continuer de s'accroître dans la Métropole les inégalités territoriales qui minent son développement est immense...».

Si on comprend la nécessité d'une péréquation entre les Dé-

partements, d'un partage des ressources et des moyens, cela pose de nombreuses questions. En effet, **si les compétences sociales devaient être transférées à la Métropole du Grand Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis et les autres Départements de la petite couronne auraient-ils encore une raison d'exister ?**

Quel intérêt pour les usagers du service public, qu'y gagneraient-ils ?

Ces transferts permettraient-ils d'améliorer la qualité des services ou seraient-ils faits avec l'obligation de réduire fortement les coûts et donc d'effectuer des coupes sombres dans les budgets ? Qui s'occuperait alors des collèges, des routes départementales, de l'assainissement, des parcs, des archives... ?

Quel devenir pour le personnel du Département ? Est-ce que ce serait encore une occasion de diminuer les effectifs ?

La première étape conduisant à l'adoption du Grand-Paris se joue tandis que demeurent tant de questions engageant l'avenir des territoires concernés, la vie des habitants, les services publics et les emplois.

CARRIÈRES

Le suivi administratif des départs en retraite nécessite des moyens en personnel

L'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge des départs à la retraite, le nombre croissant d'agents de plus de 60 ans (ils étaient 248 en 2008 et 448 en 2012), les différentes réformes qui se sont succédées ont complexifié l'instruction des dossiers de retraite. Il y a aujourd'hui une surcharge de travail pour nos collègues du

bureau des carrières (PPRS) à qui l'on demande de remplir de nouvelles missions sans leur en donner les moyens. Le ras le bol grandissant, les agents sont entrés dans l'action, soutenus par l'intersyndicale (CGT, FSU, SUD, CFDT et UNSA). Suite à cela, la collectivité décide de pourvoir les 2 postes d'assistants de gestion initialement gelés et s'engage

sur les 3 autres postes vacants dans les meilleurs délais.

Un premier point positif qui n'entame en rien la mobilisation car, concernant l'analyse des besoins en remplacement des absences longues, il apparaît après étude avec les agents concernés que 5 postes sont nécessaires.

SUPPRESSION DE LA JOURNÉE DE CARENCE : Une victoire à laquelle vous avez contribué !

L'Assemblée Nationale a adopté le 12 novembre 2013 la suppression de la journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt-maladie. C'est par l'action collective et soutenue des agents publics depuis début 2012 qu'a été obtenue cette abrogation. La pétition portée par la CGT au CG93, avec ses 1800 signatures recueillies en quelques semaines début 2013 aura indéniablement pesé dans la balance.

Néanmoins, un sérieux problème demeure : cette décision législative ne concerne que les fonction-

naires, et laisse sur le bord de la route les salariés qui relèvent du régime général, c'est-à-dire les salariés du privé ainsi que tous les non-titulaires de la Fonction Publique, soit le tiers des agents publics ! Ceux-ci restent soumis à la journée de carence, de manière parfaitement discriminatoire.

Exigeons l'égalité des droits salariaux pour tous, les mêmes droits sociaux pour les titulaires et les non-titulaires, plus de journée de carence pour personne !

ASE : un service sinistré, un projet de service inadapté

L'intersyndicale CGT et FSU alerte depuis de nombreux mois sur une situation qui ne cesse de se dégrader à l'ASE :

Les équipes sont confrontées à une augmentation continue des accueils et des suivis, à une « explosion » des urgences, des IP et des demandes d'évaluation. Le dispositif d'accueil est saturé et inadapté, les équipes administratives et psycho-

éducatives se trouvent en surcharge de travail. Les professionnels ont le sentiment de ne plus remplir correctement leurs missions.

Des collègues « craquent », des arrêts maladie, les demandes de reclassement ou de réaffectation se multiplient. Le projet de service ne répond pas aux attentes des équipes et répond à côté des enjeux et des problématiques de travail soulevés.

Pour réagir, exiger des moyens pour l'ASE, l'intersyndicale CGT et FSU propose des assemblées locales (voir le tract sur <http://ufict.over-blog.com>), **ET UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MOBILISATION LE MARDI 11 FÉVRIER 2014 de 13 heures à 14 h 30**

Salle des conférences - Immeuble Picasso à Bobigny

Traitement des dossiers des personnes handicapées : Les semaines de fermeture ne règlent rien.

Il faut des moyens !

Une première semaine de fermeture, cet été, avait été décidée pour résorber le retard dans le traitement des dossiers des personnes en situation de handicap. La fermeture d'un service au public doit rester une mesure exceptionnelle et ne peut en aucun cas devenir un mode de gestion. Tandis qu'une seconde semaine de fermeture a eu lieu à la MDPH, la CGT dénonce cette solution de facilité choisie par l'Administration au détriment du service rendu au public. De nombreux points restent à régler et nous demandons :

- **des mesures pour éviter une dégradation globale des évaluations** : les agents n'ont actuellement pas le temps de remplir correctement leurs missions, notamment de recevoir les usagers en prenant le temps de s'entretenir et d'élaborer avec eux leur projet. La gestion du flux nécessite des moyens qui aujourd'hui ne sont pas à la hauteur, en effet, le retard se reconstitue peu à peu, chaque mois,
- **des moyens pour permettre aux agents de remplir leurs missions** : la semaine de fermeture de la MDPH a eu une répercussion sur la fatigue des

agents, du fait du rythme anormalement dense. Cet « abattage » ne permet pas le recul nécessaire pour traiter les dossiers de façon satisfaisante. Avec ce mode de fonctionnement il y a un glissement des tâches. Les agents estiment que l'on ne fait plus appel à l'ensemble de leurs compétences, ni à la pluridisciplinarité des équipes,

- **un accompagnement technique** : pour la CGT, l'accompagnement technique (formation, encadrement...) des agents dans leur travail fait défaut. La MDPH doit bénéficier des mêmes moyens que les autres directions départementales, le taux d'encadrement par exemple (10%) y est inférieur aux autres directions,
- **réinjecter du travail collectif et décroiser** : il est essentiel de poursuivre la réorganisation (qui date de 2012), d'accompagner les professionnels dans ces changements et de mieux tenir compte de l'avis des agents. Il est essentiel de fluidifier et de clarifier les procédures, d'échelonner les réponses apportées aux usagers et d'approfondir le travail partenarial.

PMI

Gagner des postes et garantir la mise en œuvre des missions

Faisant suite à la journée d'action des professionnels de PMI en 2012, trois rencontres avec la direction générale et les élus ont eu lieu en 2013 sur la base des revendications portées par le personnel et l'intersyndicale PMI (CGT, FSU et SNMPMI). Préserver le service de PMI, gagner des emplois et garantir la mise en œuvre des missions, avec par exemple le maintien du budget d'interprétariat, tout cela reste encore à gagner !

L'intersyndicale PMI invite les agents de la PMI à :

- des **AG locales des professionnel-les de PMI** en décembre-janvier,
- préparer une **journée d'action locale et nationale pour l'avenir de la PMI** le 30 janvier,
- signer la **pétition nationale** en ligne pour obtenir «Un plan d'urgence pour l'avenir du service public de PMI»,

La pétition est accessible sur :

<http://ufict.over-blog.com>



STOPPONS LA PRÉCARITÉ

LOI DU 12 MARS 2012
DE TITULARISATION :

Bilan des sélections professionnelles pour les agents du CG

Les résultats des sélections professionnelles 2013 mises en place au département et confiées au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne au titre de la loi du 12 mars 2012 font apparaître un taux d'échec de 11% parmi les éligibles qui s'y sont présentés. Ainsi, la procédure choisie par notre Administration exclut du bénéfice de la titularisation une dizaine d'agents présents aux sélections professionnelles 2013. Ceux-ci ont été déclarés « non aptes » par la commission d'évaluation professionnelle organisée par le CIG. Pour la CGT, il est aberrant que des agents avec des états de service et des années d'expériences ne soient pas « aptes » à intégrer leur grade du cadre d'emplois concerné sur la base des acquis professionnels.

L'administration départementale a par ailleurs eu

une interprétation restrictive des textes excluant aussi d'emblée plusieurs agents du Droit à la titularisation. La CGT demande à l'employeur de reconsidérer tous ces points : résultats des sélections 2013 (non-aptitude de candidat), organisation des sélections 2014, critères d'éligibilité (dates de bornage) mais aussi l'attribution d'une prime compensatrice afin qu'aucun agent éligible optant pour l'intégration ne voit sa rémunération baisser dans son nouveau statut de fonctionnaire.

Cela aura pour effet immédiat la sortie de la précarité pour plusieurs dizaines de nos collègues et permettrait une application rigoureuse de la loi du 12 mars 2012.

EMPLOI D'AVENIR

Le Conseil général a recruté une trentaine de jeunes sans qualifications sur un contrat d'un an (alors que 3 ans étaient possibles) en Emplois d'Avenir. Pour pouvoir les garder, il leur est demandé d'obtenir un diplôme ou une qualification dans l'année ! Quel manque de considération et en même temps que d'exigences de la part de l'employeur ! Ces jeunes occupent des emplois pour lesquels les besoins sont permanents et pour lesquels ils sont sous-payés. Une formule beaucoup plus simple et tellement plus efficace serait de les titulariser d'emblée.



Situation des lauréats à l'examen professionnel de rédacteur :

LE COUP DE BLUFF DU PRÉSIDENT TROUSSEL

Depuis plusieurs années, la CGT soutient l'action des lauréats d'examen professionnel, confrontés à une politique de quotas de nomination au compte-goutte et à une non reconnaissance des qualifications acquises. Cette situation est d'autant plus injuste qu'un grand nombre de ces lauréats exercent déjà des fonctions relevant de la catégorie B alors qu'ils sont rémunérés en catégorie C.

Après avoir nié l'ampleur de ce problème et l'injustice subie, notre employeur reconnaît aujourd'hui que 73 lauréats attendent toujours leur promotion au grade de rédacteur, sans compter les lauréats en attente pour d'autres cadres d'emploi. Le Président du Conseil général s'est d'ailleurs récemment ému de la situation de ces agents dans un courrier qu'il a adressé à Madame Lebranchu, Ministre de la fonction publique. Mieux, il a annoncé que le Département présenterait l'ensemble des lauréats de l'examen professionnel de rédacteur à la Commission Administrative Paritaire (CAP) qui statuera sur la prochaine promotion interne...

Coup de bluff à quelques semaines des prochaines élections municipales ? On est en droit de s'interroger sur ce qui motive une telle annonce ! En effet, on

sait d'avance que « présentation à la CAP » ne vaut pas nomination desdits lauréats ! Car c'est bien la CAP qui statuera in fine ! Alors...

...Point de changement ! Au contraire. Nous sommes en réalité confrontés à une action systématique et concertée des employeurs territoriaux, qui dispensent de bonnes paroles rassurantes mais limitent au maximum la promotion des agents, avec une volonté évidente d'obtenir du travail moins cher.

Ce que nous voulons est très simple :

La nomination immédiate de tous les lauréats d'examen professionnel hors-quota, avec l'ouverture de tous les postes nécessaires. C'est la seule mesure juste et efficace.

Si Stéphane Troussel, Président PS d'une des plus grosses collectivités de France, Claude Bartolone, Président PS de l'Assemblée Nationale, et Marylise Lebranchu, Ministre PS de la Fonction Publique veulent résoudre l'injustice faite aux lauréats reçus-collés, ils peuvent le faire dès demain, en promulguant une décision de nomination immédiate.

LE CHIFFRE DU JOUR

45 jours

de travail par an pour payer les dividendes aux actionnaires.

C'est la sous-rémunération du travail qui a provoqué les crises économiques et sociales, dont l'un des aspects est la voracité des marchés financiers et des actionnaires.

En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient **10 jours** de travail par salarié dans les sociétés non financières.

En 2012 ils représentent **45 jours**, soit **4,5 fois plus !**



ÉLECTIONS PARITAIRES 2014.

Le renouvellement général des instances paritaires (C.A.P, C.T.P) se déroulera au mois de décembre 2014, élections communes aux trois versants de la Fonction publique. D'ores et déjà, donnons-nous rendez-vous tous en 2014 pour confirmer la position de la CGT dans la Fonction publique pour la défense d'un vrai service public égalitaire et au service de tous les citoyens.

La CGT vous invite à prendre votre place dans l'action et l'activité syndicale, à vous investir, à vous y épanouir, car la CGT ce n'est pas les « autres », qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés. La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents (es) au plan national pour améliorer la situation de toutes et tous.

ÊTRE SYNDIQUÉ(E) À LA CGT OUVRE DES DROITS :

→ DROIT DE PARTICIPER ET DE DÉCIDER

Le syndicalisme CGT est un syndicalisme revendicatif, démocratique et unitaire. En conformité avec cette orientation, l'activité du syndicat repose sur

l'initiative des adhérents et son organisation sur le partage des tâches.

→ DROIT DE SE FORMER

La formation syndicale des adhérents constitue une condition majeure du fonctionnement démocratique du syndicat et de son efficacité dans l'élaboration comme dans l'action.

→ DROIT À L'INFORMATION

La CGT dispose d'une presse dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun (e) pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.



BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact avec l'UFICT-CGT

J'adhère à la CGT des Cadres & Techniciens

Nom : Prénom :

Direction : Service :

Site de travail : Tél. prof. :

Remettre ce bulletin à un(e) syndiqué(e) UFICT ou faxer au 01 43 93 11 22